

DEPARTEMENT
DU HAUTE-SAONE

CANTON
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
15/06/2023

date d'affichage :
29/06/2023

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JUIN 2023 à 20 H 30

PRESENTS :

GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile, PAGNIER Isabelle - PELCY Eglantine - VIGNARDET Céline, PERDRIX Luc, CARVAL Tom, CARDOT Jean-Baptiste, DAMIDAUX Cédric (pouvoir de CARVAL Tom).

ABSENTS :

CARVAL Tom (pouvoir donné à DAMIDAUX Cédric), DUMOULIN Edith.

Secrétaire de séance : M. PERDRIX Luc,

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

1/ Convention pour référent déontologue. Délibération approuvée à l'unanimité.

2/ Renouvellement de la convention certification PEFC. Délibération approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Serge GIRARD

